

COMMUNE DE MARGENCY (Val d'Oise)
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 et Compte
Administratif 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 25 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du discours d'orientation budgétaire présenté par Monsieur le Maire ci-joint :

«

1. RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES

Le débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des dispositions adoptées par l'équipe municipale en matière de budget. Le code général des collectivités territoriales prévoit la tenue d'un débat obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce n'est pas le cas à Margency mais je vous propose néanmoins de vous prêter à l'exercice, et cela comme en 2020. Ce document présente donc les orientations budgétaires 2021 en s'appuyant sur l'analyse rétrospective de l'année 2020 et sur le contexte essentiellement économique de notre pays.

2. ANALYSE ECONOMIQUE SITUATION MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Contexte national

- Contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 11 % sur 2020). Le rebond est attendu en 2021 mais il ne rattrapera pas les pertes de 2020.
- Déficit public de -10,20 % en 2020, estimé à - 6,70 % en 2021.
- Perspectives instables.

L'année 2021 réserve de nombreuses inconnues

Les conséquences économiques perdureront au-delà de la crise sanitaire, nous le savons, et avec elles une partie des dépenses sociales, des charges qui viendront s'ajouter au remboursement de la dette cumulée. Le retour à la stabilité économique du pays est donc loin d'être perceptible aujourd'hui. Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impôts dits « de production » déplace les stratégies fiscales locales et rendent les collectivités plus dépendantes de la conjoncture nationale.

3. PILOTAGE des actions et projets mandature 2020-2026

Le programme budgétaire de la mandature 2020 - 2026 comprend 5 parties :

- Urbanismes, travaux, écologie et patrimoine,
- Enfance et éducation,
- Vivre à Margency : sécurité, démocratie participative, vie associative, communication, commerces,
- Activités : fêtes, cérémonies, sports, animations et jeunesse, culture,
- Finances et affaires juridiques.

Les 79 actions initiales sont passés à 85 aujourd'hui. Les statuts d'avancement sont les suivants :

- A l'étude : 22 actions (26%)
- En financement : 27 actions (32%)

- En réalisation : 13 actions (15%)
- Terminée : 23 actions soit (27%)

Pour l'année 2021, les dépenses pour les actions prévues au programme et pour la gestion courante sont déjà projetées.

4. METHODE DE TRAVAIL d'élaboration budgétaire

La préparation budgétaire du prévisionnel 2021 est ciôturée depuis le 5 mars dernier.

Pôle FONCTIONNEMENT

Pour cette nouvelle année, qui sera la seconde année dite « complète » de la mandature, chaque élu a établi et chiffré (recettes /dépenses) les projets qu'il souhaite engager sur 2021. Nous avons également consulté les associations sur les besoins en subventions.

Nous avons également consulté le personnel des services administratif, des jardins, de l'entretien, ainsi que les directrices des écoles et du centre de loisirs, afin d'établir le détail chiffré de leurs besoins en matériel, mobilier, équipements divers.

Toutes ces données ont alimenté le budget. Nous veillerons au respect des prévisions. La ligne de dépenses « imprévues » a été dimensionnée en fonction de l'expérience 2020.

Pôle INVESTISSEMENT

Aux objectifs fixés pendant la campagne électorale et aux projets engagées par la mandature précédente, sont venus s'ajouter des demandes très diverses comme la plantation d'arbres, le colombarium, des installations de voirie, des équipements sportifs, du mobilier.

Les projets pour le développement de l'attractivité de la commune étant ainsi toujours plus nombreux, l'investissement a été pensé et chiffré globalement puis réparti sur plusieurs années.

Les subventions confirmées ont été inscrites au budget. Nous demandons à chaque élu et à chaque responsable administratif de respecter autant que possible les montants budgétés, et pour ce qui est spécifiquement des élus, d'imaginer, créer et développer de nouveau services générateurs de recettes.

5. ORIENTATIONS 2021 du budget Ville

La municipalité s'inscrit dans une recherche de maîtrise de gestion. Nous travaillons donc avec des hypothèses prudentes quant aux perspectives réglementaires et financières à venir, nos projections dépendant essentiellement des dotations d'Etat, de l'assiette de la fiscalité locale et des recettes. Des efforts importants sont donc nécessairement prévus sur les dépenses.

Ainsi, nos règles de gestion ont été établies de la façon suivante :

- Augmenter l'autofinancement par une recherche constante d'économies et de nouvelles recettes ;
- Maintenir l'effort pour contenir les taux de prélèvement fiscaux ;
- Engager les investissements programmés sans alourdir l'endettement ;
- Rechercher pour chaque projet toutes les solutions de subventionnement possibles

Les prévisions économiques sur lesquelles repose ce rapport d'orientation budgétaire sont dépendantes de l'évolution de la pandémie. Il nous faut donc être à la fois particulièrement prudents dans l'élaboration du budget 2021, et paradoxalement audacieux pour concourir au redressement économique, cela en maintenant pour 2021 le gel des taux de la taxe d'habitation.

Le budget 2021 est donc établi selon les orientations qui suivent.

Pour la stratégie financière :

A. Renforcement de la capacité d'autofinancement et de l'indépendance financière de la commune.
Comment ?

- en augmentant les recettes par le développement des services, notamment des locations de salles,
- en contenant les dépenses de fonctionnement, en négociant/renégociant les contrats et les emprunts (énergie, nettoyage, éclairage public, etc.),
- en favorisant les investissements générateurs de recettes,
- en valorisant le patrimoine et les biens de la commune.

B. Maintien du taux d'imposition.

Pour les priorités de fonctionnement :

C. Education et Enfance, avec :

- la poursuite du programme pluriannuel de maintenance des bâtiments et des espaces accueillant le public,
- la rénovation des sanitaires,
- la consultation nettoyage et désinfection,
- les tableaux numériques.

D. Sécurisation des biens et des personnes, notamment par :

- le renforcement des actions de la police municipale tant sur les contrôles (sécurité routière, respect de la réglementation, etc.) que la démarche de proximité,
- la modernisation du système de vidéo protection et son développement.

E. Développement des actions sociales, avec :

- les aide d'urgence, le portage des repas des anciens, les services à la personne,
- les voyages, les repas, les coffrets et les animations
- les sensibilisations et les formations.
- l'aide à l'emploi pour les jeunes,
- les actions en faveur du bien vieillir à Margency,
- le soutien aux acteurs associatifs du monde social.

F. Développement des actions liées à l'environnement, avec :

- les parcs classés LPO, le développement du recyclage des déchets, les plantations de mini-forêts, l'aide aux initiatives de circuits courts,
- le recensement du patrimoine bâti et naturel,
- les actions Margency ville propre, les bornes électriques, le nettoyage des rues, etc.

G. Création d'un véritable espace de développement du mieux vivre ensemble :

- en développant et en impliquant davantage le monde associatif,
- en supportant davantage les activités culturelles et sportives,
- en dynamisant la relation citoyenne (démocratie participative et communication multi canal),
- en renforçant les équipements informatiques et les outils de communication.

Sur l'investissement :

H. Finalisation des programmes d'investissements (espace communal, réseaux voirie, tennis)

I. Lancement des nouveaux projets 2021, avec :

- L'enfouissement des réseaux de la rue Salengro,
- La rénovation et la mise aux normes ADAP des allées du Parc avec installation système de récupération d'eaux.

J. Etude et financement concernant :

- La rénovation de la mairie pour l'amélioration de l'accueil et du service au public,
- La rénovation de l'ancienne mairie et des écuries du parc de la Mairie,
- La construction d'une maison de santé,
- La rénovation des sanitaires de l'école élémentaire.

Voilà pour les chiffres et la gestion.

Sur le fond, vous l'aurez compris, notre ligne de conduite :

- c'est maintenir le cap des projets et actions promis lors de la campagne, autrement dit respecter la parole électorale et rester dans une démarche constante de progrès,
- c'est contenir les dépenses sans jouer sur la quantité, la qualité ou l'opportunité des livrables, autrement dit mieux décider, mieux gérer, négocier et renégocier,
- c'est imaginer et créer de nouveaux services, des activités, voire des événements, générateurs de recettes, à destination des Margencéens mais aussi des habitants de la région, autrement dits valoriser et transformer en dynamique économique le patrimoine, les atouts et la créativité de la commune.

Tout cela pour servir une stratégie d'amélioration de la gouvernance à 3 axes :

1. La maîtrise en matière de la gestion

2. Le développement de l'autofinancement
3. Le développement corollaire des investissements

Je terminerai en rappelant que nous avons la chance de vivre dans une ville où il fait bon vivre, une ville au patrimoine culturel et naturel unique en région parisienne, une ville où au-delà des points de vue, chaque Margencéen, chaque élu, partage ce même désir de progrès, d'amélioration de la qualité de vie et de développement du lien social. Il n'est pas simple, tant la crise sanitaire est longue, de conserver notre optimisme et ce désir intact. Notre rôle, en tant qu'élu, au-delà de l'administration de notre ville, c'est aussi d'aider à traverser ces périodes difficiles, de maintenir vivante la perspective de sortie de crise, de tendre la main à nos administrés et de préserver l'avenir, à court, moyen et long terme.

Le budget que je viens de vous présenter est conçu dans cette optique, dans une logique de progrès, de protection et d'excellence opérationnelle. Il est à la fois le socle et la résultante de notre politique générale ».

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, portage de repas...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 3 204 589.02 euros avec un résultat de l'année 2020 reporté de 925 732.02 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 44.94 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 3 204 589.02 euros

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
PARTIE DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
011	Charges à caractère général	985 541.69
012	Charges de personnel et assimilées	1 440 150.00
014	Atténuation de produits	31 000.00
022	Dépenses imprévues	130 177.42
65	Autres charges de gestion courante	207 644.06
66	Charges financières	40 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 700.00
42	Dotations aux amortissements et provisions	
023	Virement à la section d'investissement	368 375.85
	TOTAL	3 204 589.02
PARTIE RECETTES		
70	Produits services domaines et ventes diverses	207 610.00
73	Impôts et taxes	1 648 728.00
74	Dotations et participations	362 800.00
75	Autres produits de gestion courante	35 960.00
013	Atténuation de charges	6 000.00
76	Produits financiers (sf ICNE 762)	
77	Produits exceptionnels	17 759.00
79	transferts de charges	
72	Travaux en régies	
2	Résultat reporté	925 732.02
	TOTAL	3 204 589.02

c) La fiscalité

Maintien des taux d'imposition pour 2021.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 362 800 euros soit une baisse de 20.69 % par rapport au réalisé de l'an passé (457 458 euros).

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'arbres, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA , le report de l'excédent d'investissement 2020 soit 1 276 965.46 euros et le virement de la section de fonctionnement s'élevant à 368 375.85 euros.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
PARTIE DEPENSES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000.00
20	Immobilisations incorporelles	13 550.00
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	566 614.16
23	Immobilisations en cours	452 220.40
27	Autres immobilisations	
	Opération d'équipements	869 861.38
26	Part & Cré. Ratt. À des Part.	
020	Dépenses imprévues	22 704.11
001	Solde d'exécution reporté	
	TOTAL	2 084 950.05
PARTIE RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 398.73
1068	excédent de fonct capitalisés	
13	Subventions d'investissement	387 210.01
138	Groupement de collectivités	
16	Emprunts et dettes assimilées	
40	op d'ordre dot aux amortissements	
41	Opé patrimoniales	
24	produits des cessions	
21	Virement de la section de fonctionnement	368 375.85
1	Solde d'exécution reporté	1 276 965.46
	TOTAL	2 084 950.05

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Tennis Club, couverture court, électricité et parkings
- Réhabilitation de l'Ancienne Mairie
- Bassins de récupération des eaux pluviales dans le parc de la mairie
- Enfouissement des réseaux rue roger salengro
- Maison de santé
- Rénovation des Ecuries
- Restauration de la Mairie
- Rénovation et Extension de l'Ecole élémentaire

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 100 909 euros
- de la Région : 47 036.30 euros
- du Département : 44 322.05 euros
- Autres : 87 002 euros

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Margency le 2 septembre 2021

Le Maire,

Thierry BRUN

